

SIVU DES FONTAINES
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL
du 22 octobre 2020

PRESENTS : Mme Sylvie ANDRES, MM Eric ANTHOINE, Olivier BELLÉGO, Gérard BETEMPS, Mmes Pauline BOISIER, Céline DEGENEVE, M. Rénauld VAN CORTENBOSCH délégués titulaires,
Mme Emilie LAGE, délégué suppléant

ABSENTS- EXCUSES : MM Cyril CATHELIN, Yannick FOREL, Olivier NICODEX, délégués suppléants

Secrétaire de séance : Mme Pauline BOISIER

* Compte rendu de la réunion du 3 septembre 2020

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 3 septembre 2020

1. Sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable : programme 2021/2022 – Tranche 7

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le SIVU DES FONTAINES a confié à TERACTEM une mission de conduite d'opération et au Cabinet MONTMASSON une mission de maîtrise d'œuvre. Dans le cadre de cette dernière mission et conformément à la programmation du SIVU DES FONTAINES, le maître d'œuvre présente le programme de la tranche 7 de travaux à engager sur les exercices budgétaires 2021 et 2022.

Ces travaux s'inscrivent dans la poursuite des travaux déjà réalisés depuis neuf ans en cohérence avec le schéma directeur destiné à la sécurisation d'approvisionnement du réservoir des Fontaines et du réseau d'alimentation en eau potable des hameaux « Les Granges », « Bourmey », « Grémoux » et « Le plan du Jourdil » à Châtillon sur Cluses, et « La Motte » à Saint-Sigismond.

Le budget prévisionnel de ce programme s'établit comme suit :

	HT EUROS	TVA EUROS	TTC EUROS
DEPENSES PREALABLES	15 000,00	3 000,00	18 000,00
Etude géotechnique	5 000,00	1 000,00	6 000,00
Mission topographique	7 500,00	1 500,00	9 000,00
Diagnostic amiante	2 000,00	400,00	2 400,00
Frais de reprographie	500,00	100,00	600,00
TRAVAUX	1 000 000,00	200 000,00	1 200 000,00
Programme Tranche 7	1 000 000,00	200 000,00	1 200 000,00

HONORAIRES	105 000,00	21 000,00	126 000,00
Coordination sécurité	6 000,00	1 200,00	7 200,00
Contrôles qualité extérieurs	2 000,00	400,00	2 400,00
Maîtrise d'œuvre	60 000,00	12 000,00	72 000,00
Conduite d'opération	37 000,00	7 400,00	44 400,00
TOTAL PROGRAMME TRANCHE 7	1 120 000,00	224 000,00	1 344 000,00

Avec la planification annuelle suivante :

En 2021 :

	HT EUROS	TVA EUROS	TTC EUROS
DEPENSES PREALABLES	2 250,00	450,00	2 700,00
Diagnostic amiante	2 000,00	400,00	2 400,00
Frais de reprographie	250,00	50,00	300,00
TRAVAUX	580 000,00	116 000,00	696 000,00
Les Granges	190 000,00	38 000,00	228 000,00
Bourmey	210 000,00	42 000,00	252 000,00
Plan du Jourdil	180 000,00	36 000,00	216 000,00
HONORAIRES	60 750,00	12 150,00	72 900,00
Coordination sécurité	3 000,00	600,00	3 600,00
Contrôles qualité extérieurs	1 490,00	298,00	1 788,00
Maîtrise d'œuvre	34 800,00	6 960,00	41 760,00
Conduite d'opération	21 460,00	4 292,00	25 752,00
TOTAL PROGRAMME 2021	643 000,00	128 600,00	771 600,00

En 2022 :

	HT EUROS	TVA EUROS	TTC EUROS
DEPENSES PREALABLES	12 750,00	2 550,00	15 300,00
Etude géotechnique	5 000,00	1 000,00	6 000,00
Mission topographique	7 500,00	1 500,00	9 000,00
Frais de reprographie	250,00	50,00	300,00

TRAVAUX	420 000,00	84 000,00	504 000,00
Grémoux	130 000,00	26 000,00	156 000,00
Adduction réservoir Fontaines	290 000,00	58 000,00	348 000,00
HONORAIRES	44 250,00	8 850,00	53 100,00
Coordination sécurité	3 000,00	600,00	3 600,00
Contrôles qualité extérieurs	510,00	102,00	612,00
Maîtrise d'œuvre	25 200,00	5 040,00	30 240,00
Conduite d'opération	15 540,00	3 108,00	18 648,00
TOTAL PROGRAMME 2022	477 000,00	95 400,00	572 400,00

Au vu de cet exposé, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur ce programme travaux.

Le Conseil syndical, après avoir entendu Monsieur le Président, et délibéré :

- APPROUVE le projet présenté et budget prévisionnel global de la tranche 7 ainsi que les budgets annuels prévisionnels ;
- AUTORISE le Président à signer les marchés dans la limite des budgets prévisionnels et des seuils de MAPA d'une façon générale sur cette opération.
- SOLLICITE l'aide financière du Département de la Haute Savoie, de l'Agence de l'eau, de l'Etat et de tout autre financeur potentiel pour la réalisation de cette opération, au taux le plus élevé possible ;
- CONFIRME que la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable a bien été prise en compte et que l'équipe de maîtrise d'œuvre veillera à son application lors de cette opération.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

2. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable – Année 2019

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Préalablement à l'adoption du RPQS dont un exemplaire a été joint à la convocation adressée à chaque délégué, Monsieur Vincent BOURMAUD, Chef de secteur de la SAUR, dresse un résumé succinct du Rapport Annuel du Délégué (plan du réseau, chiffres-clés relatifs aux données techniques, aux indicateurs quantitatifs et qualitatifs, tâches d'exploitation et travaux réalisés dans le cadre du contrat de délégation de service public...).

Le RPQS, qui comprend pour partie les informations issues du RAD, complétées de données financières du syndicat, est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Les principaux indicateurs s'établissent comme suit :

		Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 746	2 746
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	3,93	3,95
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,3%	78,1%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	113	111
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,02%	72,08%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,67	1,93
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,50	1,70
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,14%	1,15%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

3. Informations - Questions diverses

▶ Délégation de service public

Monsieur le Président rappelle que le contrat actuel avec la SAUR arrive à expiration le 31/07/2021.

Puis il informe l'assemblée que la demande de prorogation du contrat de délégation de service public a reçu un avis défavorable des services de la Sous-Préfecture de Bonneville.

Par conséquent et compte tenu des délais de procédure, il convient de lancer dès à présent une nouvelle consultation. Le cabinet KPMG a été sollicité pour accompagner le syndicat dans sa démarche.

La séance est levée à 20h40

Monsieur le Président

Eric ANTHOINE

